



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Compte-rendu succinct



L'an deux mille vingt, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Beynes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le vingt-trois juin 2020, s'est assemblé dans la salle de spectacle de La Barbacane à Beynes, sous la présidence d'Yves REVEL, Maire.

PRÉSENTS

Y. REVEL, T. DOLLEANS, A. PANDOLFI, P. LE COUSTOUR, S. MAIRESSE, M. NOBLET, C. MORAIN, F. MARGUERETTAZ, P. CHARTON, M. BELLOEIL, N. PROUST, M.-J. ROSSI-JAOUEN, V. LEMOINE, P. MIRAULT, J. P. MAILLARD, M. JOLY, P. GUILLONNEAU, X. LEFEBVRE, M. MATHIEU, J. QUELLIER, V. COURIC, C. COPPIN, S. BEGUIER, S. TRONCHE, , N. DOS SANTOS (à partir de 20h17, délibération 2020-083), S. LOISEL.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

I. RAMBOZ Pouvoir à Y. REVEL
S. CELERIN Pouvoir à S. MAIRESSE

ABSENTS EXCUSÉS

N. DOS SANTOS (jusqu'à 20h17, délibération 2020-082)
C. CEBO

SECRÉTAIRE

F. MARGUERETTAZ

Délibération n°2020/080 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE DE SECOURS DE PLAISIR (SICSP)

Article 1

DECIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein dudit syndicat :

Se sont présentés comme candidat :

Yves REVEL, délégué titulaire

Sophie MAIRESSE, déléguée titulaire

Vincent COURIC, délégué suppléant

Michel NOBLET délégué suppléant

Article 2

DÉSIGNE :

Yves REVEL, délégué titulaire
Sophie MAIRESSE, déléguée titulaire

Vincent COURIC, délégué suppléant
Michel NOBLET délégué suppléant

A l'unanimité

Délibération n°2020/081 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « COMITE DE JUMELAGE DE BEYNES, BEYNES ICI ET AILLEURS »

Article 1

DÉCIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation de deux membres du Conseil Municipal afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'association « Comité de Jumelage de Beynes ».

Se sont présentés comme candidat :
Philippe GUILLONNEAU
Marie-José ROSSI-JAOUEN

Article 2

DÉSIGNE M. Philippe GUILLONNEAU et Mme Marie-José ROSSI-JAOUEN comme membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de l'association « Comité de Jumelage de Beynes ».

A l'unanimité

Délibération n°2020/082 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Article 1

DÉCIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation d'un membre du Conseil Municipal afin de siéger au sein de l'assemblée départementale du CNAS.

S'est présenté comme candidat :
Annick PANDOLFI

Article 2

DÉSIGNE Mme Annick PANDOLFI comme membre du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'assemblée départementale du CNAS.

A l'unanimité

Délibération n°2020/083 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FRANCOIS RABELAIS

Article 1

DÉCIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation d'un membre du Conseil Municipal afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du collège François Rabelais de Beynes.

Se sont présentés comme candidat :
Céline MORAIN
Claude COPPIN

Ont obtenu :
Céline MORAIN : 24 voix
Claude COPPIN : 3 voix
1 abstention : M. DOS SANTOS

Article 2

DÉSIGNE Mme Céline MORAIN comme membre du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du collège François Rabelais de Beynes.

Délibération n°2020-084 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Article 1

DÉCIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Se sont présentés comme candidat :
Vincent COURIC
Claude COPPIN

Ont obtenu :
Vincent COURIC : 24 voix
Claude COPPIN : 3 voix
1 abstention : M. DOS SANTOS

Article 2

DÉSIGNE M. Vincent COURIC comme conseiller municipal chargé des questions de défense.

Délibération n°2020-085 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION PATRIMONIALE DE LA PLAINE DE VERSAILLES ET DU PLATEAU DES ALLUETS

Article 1

DÉCIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal pour représenter la Commune de Beynes à l'APPVPA.

Se sont présentés comme candidat :
Philippe GUILLONNEAU, titulaire
Joël MAILLARD, suppléant

Article 2

DÉSIGNE M. Philippe GUILLONNEAU, délégué titulaire, et M. Joël MAILLARD, délégué suppléant, pour représenter la Commune de Beynes à l'APPVPA.

A l'unanimité

Délibération n°2020-086 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE

Article 1

DÉCIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal pour représenter la Commune de Beynes au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

S'est présenté comme candidat :
Philippe LE COSUTOUR

Article 2

DÉSIGNE M. Philippe LE COUSTOUR, délégué suppléant, pour représenter la Commune de Beynes au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

A l'unanimité

Délibération n°2020-087 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU GIP MAXIMILIEN

Article unique

DESIGNE M. Thery DOLLEANS comme représentant titulaire auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public Maximilien, et Mme Martine JOLY, comme représentante suppléant.

A l'unanimité

Délibération n°2020-088 : BUDGET GÉNÉRAL : COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2019

Article unique

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019 du Budget Général dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

A la majorité

par 24 voix Pour, 4 Abstentions (S. TRONCHE, C. COPPIN, S. BEGUIER, N. DOS SANTOS)

Délibération n°2020-089 : BUDGET GÉNÉRAL : COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2019

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.

Article unique

DÉCIDE de statuer favorablement sur l'ensemble des opérations budgétaires et comptables effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire pour le budget général de la Ville.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
A - Résultat antérieur	436 992.92	575 346.41	1 012 339.33
Opérations de l'exercice			
B - Dépenses	2 944 119.75	10 241 210.07	13 185 329.82
C- Recettes	3 317 404.02	10 630 978.79	13 948 382.81
RÉSULTAT GÉNÉRAL (A+C-B)	810 277.19	965 115.13	1 775 392.32

A la majorité

par 23 voix Pour, 3 Abstentions (S. TRONCHE, C. COPPIN, S. BEGUIER)

Délibération n°2020-090 : BUDGET GÉNÉRAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2019

Article unique

DÉCIDE d'affecter définitivement le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2019 comme suit :

---> la somme de 336 807.83 Euros au compte 1068 « Excédents de Fonctionnement capitalisés »,

---> la somme de 628 307.30 Euros au compte 002 « Excédent de Fonctionnement reporté ».

Ces montants seront repris au Budget Primitif 2020.

A la majorité

par 26 voix Pour, 2 Abstentions (S. TRONCHE, C. COPPIN)

Délibération n°2020-091 : BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2019

Article unique

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2019 du Budget Assainissement dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

A l'unanimité

Délibération n°2020-092 : BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.

Article unique

DÉCIDE de statuer favorablement sur l'ensemble des opérations budgétaires et comptables effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire pour le budget Assainissement.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
A - Résultat antérieur	191 449.08	1 133 179.05	1 324 628.13
Opérations de l'exercice			
B - Dépenses	2 092 556.82	335 746.73	2 428 303,55
C- Recettes	791 290.35	539 433.08	1 330 723.43
RÉSULTAT GÉNÉRAL (A+C-B)	-1 109 817.39	1 336 865.40	227 048.01

A la majorité

par 23 voix Pour, 3 Abstentions (S. TRONCHE, C. COPPIN, S. BEGUIER)

Délibération n°2020-93 : BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2019

Article unique

DÉCIDE d'affecter définitivement le résultat d'exploitation constaté au Compte Administratif 2019 du budget Assainissement comme suit :

- > la somme de 1 326 723.18 Euros à la section d'exploitation au compte 1068 « Autres réserves ».
- > la somme de 10 142.22 Euros à la section d'exploitation au compte 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Ces montants seront repris au Budget Primitif 2020.

A l'unanimité

Délibération n°2020-094 : BUDGET BIENS IMMOBILIERS MEUBLÉS : COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2019

Article unique

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2019 du Budget Biens Immobiliers Meublés dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

A l'unanimité

Délibération n°2020-095 : BUDGET BIENS IMMOBILIERS MEUBLÉS : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.

Article unique

DÉCIDE de statuer sur l'ensemble des opérations budgétaires et comptables effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire, pour le budget « Biens Immobiliers Meublés » de la ville de Beynes.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
A - Résultat antérieur	-21 798.17	32 807.28	1 009.11
Opérations de l'exercice			
B - Dépenses	79 505.70	54 909.48	134 415.18
C- Recettes	127 691.56	73 234.09	200 925.65
RÉSULTAT GÉNÉRAL (A+C-B)	26 387.69	51 131.89	77 519.58

A la majorité

par 23 voix Pour, 3 Abstentions (S. TRONCHE, C. COPPIN, S. BEGUIER)

Délibération n°2020-096 : BUDGET BIENS IMMOBILIERS MEUBLÉS : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2019

Article unique

DÉCIDE d'affecter définitivement le résultat d'exploitation constaté au Compte Administratif 2019 comme suit :

--> 30 101.01 Euros au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

---> 21 030.88 Euros au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » dans la section de Fonctionnement.

Ces montants seront repris au Budget Primitif 2020.

A l'unanimité

Délibération n°2020-097 : TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2020

Article unique

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2020 comme suit :

DÉSIGNATION	TAUX 2020
Taxe sur le Foncier Bâti	20.78
Taxe sur le Foncier non Bâti	86.79

A l'unanimité

Fait à Beynes, le 01/07/2020.

Affiché le 03/07/2020

Retiré le 03/09/2020

Le Maire,
Yves REVEL

